

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- 2020 / 02 -
Election du 1^{er}
Vice-Président

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le trente juillet à Saint Rémy de Provence, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 24 Juillet 2020.

Présents :

Jean SAMPSONI	Vincent FAURE	Rémy DEMICHELIS
Jean-Marc BALDI	Jean-François RIGAT	Elisabeth RABOUIN
Jean-Pierre SEISSON	Louis-Pierre FABRE	Edgard MARECHAL
Bernard CLARETON	Robert ANASTASI	Henri MILAN
Aline PELISSIER	Jean-Louis DEVOUX	Magali MISTRAL
Michel BLANC	Jean-Louis LEPIAN	Philippe GINOUX
Max GILLES	Serge PAULEAU	Monique BUNTZ
Louis VICO	Yves PICARDA	Serge MANNONI
Eric BRUCHET	Régis GINOUX	Francis DEMISSY
Laurent GESLIN	Roger ROSTAN	

Excusés :

M. Roger BERTO	représenté par M. Jean SAMPSONI
M. Patrick DE CAROLIS	représenté par M. Edgard MARECHAL
M. Jean-Michel JALABERT	représenté par Mme Elisabeth RABOUIN
M. Jean-Christophe DAUDET	représenté par M. Jean-Marc BALDI
M. Eric ECREPONT	représenté par M. Louis VICO
M. Christian NERVI	représenté par M. Philippe GINOUX
M. Nicolas SIAS	représenté par Mme Monique BUNTZ
M. Sylvain CATAGNE	représenté par M. Eric BRUCHET
Mme Sylvie BERTRAND	représenté par M. Laurent GESLIN
Mme Sylvie MAZELI	représenté par M. Jean-Louis DEVOUX

Absents :

M. Michel BARAT

Présent autres :

Mme Marie-Pierre DAILLAN	Technicienne Commune de TARASCON,
Mme TOUVEREY Magali	Trésorerie de Saint Rémy

Acte certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en Sous-
Préfecture d'Arles le : 07/08/2020
Et de la publication le : 07/08/2020

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20200730-DEL_2020-02-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020

Objet : Election du 1^{er} Vice-Président

Vu notamment les articles L5211-10 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 7 des statuts du SICAS,

La nouvelle Assemblée Syndicale, convoquée par la Présidente sortant, s'est réunie dans ses locaux pour procéder à l'élection de son 1^{er} Vice-Président.

Sous la Présidence de Monsieur GINOUX Philippe, se sont déroulées les opérations relatives à cette élection au scrutin uninominal à 3 tours dont les 2 premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés.


Après avoir reçu les candidatures de Madame PELISSIER Aline et de Monsieur MILAN Henri.

1^{er} tour :

Nombre de votants	38	
Suffrages exprimés	37	
Majorité absolue	19	
	PELISSIER Aline	MILAN Henri
Nombre de voix obtenues	26	11

Madame PELISSIER Aline ayant obtenu au 1^{er} tour la majorité absolue est élue 1^{ère} VICE-PRESIDENTE.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.


LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES
Traverse du Cheval Blanc
BP 93
ST-REMY-DE-PROVENCE
13533 Cedex
★
Philippe GINOUX

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20200730-DEL_2020-02-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020